

Débat sur les restrictions de liberté en maisons de retraite

Jean-Marie Delarue, le contrôleur des prisons, veut voir sa compétence étendue aux Ehpad

Les maisons de retraite sont-elles des lieux d'enfermement? Si elle peut paraître choquante, la question est directement posée par le contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie Delarue, qui rend public son rapport annuel, lundi 25 février. M. Delarue fait un parallèle entre les prisons et les hôpitaux psychiatriques d'une part, et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de l'autre, qu'il réclame de pouvoir contrôler. «*Juridiquement cela n'a rien à voir mais, dans le fonctionnement, cela a tout à voir*», dit-il.

En mai 2012, il avait proposé au premier ministre, Jean-Marc Ayraud, d'élargir son champ de compétences aux Ehpad, demande restée sans réponse. Il l'officialise

taux des personnes âgées, une population vulnérable. Alors que des enquêtes administratives ne sont déclenchées qu'en cas d'incident grave, il estime qu'autoriser les visites inopinées de son équipe de contrôleurs dans les Ehpad aurait «*un effet dissuasif*», comme cela a été le cas pour les commissariats notamment, depuis la création de sa fonction.

Une telle proposition ne manquera pas de faire débat. La compétence du contrôleur général concerne les lieux de privation de liberté où une personne est adressée à la suite de la décision d'une autorité publique (juge, officier de police...), tandis que la personne âgée donne normalement son accord pour résider dans une maison de retraite. Mais M. Delarue note des similitudes avec les prisons ou les hôpitaux



Dans un établissement pour personnes âgées dépendantes de Seine-Maritime. ABK / BSI

sont multipliées les unités Alzheimer fermées, les digicodes, les portiques qui réagissent à des puces placées dans les vêtements ou les

du comité national pour la bien-traitance et les droits, lancé le 12 février. Elle n'utilise toutefois par le terme de bracelet électro-

pour qui le port du bracelet accorderait plus de liberté.

La ministre juge néanmoins qu'il est grand temps de définir des plus de possibilités.

Une clarification en termes juridiques et de bonnes pratiques est aussi jugée nécessaire par Didier Armaingaud, directeur médical du groupe d'Ehpad Medica : «*Les équipes comme les familles ont envie de trouver des solutions éthiquement acceptables*». Selon lui, ces bracelets ont un avantage : ils permettent la sortie de personnes âgées, souffrant de troubles cognitifs, qui n'y étaient plus autorisées de peur qu'elles se perdent. Une crainte souvent émise par la famille.

«*C'est dur d'être contre ces bracelets, mais ils ne doivent pas devenir un moyen de pallier le manque de personnel car on voit bien que, quand le personnel est en nombre suffisant et formé aux troubles cognitifs, il y a moins de personnes âgées qui veulent s'échapper*», juge Joëlle Le Gall, présidente de la Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles. Pour elle, «*évidemment*», les Ehpad portent atteinte à la liberté : «*Je sais que les mots sont forts, mais je considère que ce sont des prisons. On n'y a pas la possibilité d'y faire ce qu'on veut, comme manger ou dormir quand on veut*». «*D'être du jour au lendemain transporté dans un établissement collectif, on a*

beau dire qu'on a le choix, on ne l'a pas», poursuit-elle, évoquant le «*choix contraint*» de personnes qui ne veulent pas être un poids dans de consentement très précises, comme pour l'entrée dans un essai thérapeutique. Mais la minis-

«**Je sais que les mots sont forts, mais je considère que ce sont des prisons**»

Joëlle Le Gall
présidente de la Fédération nationale des associations de personnes âgées

tre ne voit pas dans les Ehpad des lieux de privation de liberté. «*Ce sont des lieux restrictifs de liberté uniquement dans l'intérêt de la personne, ce qui est différent*», insiste-t-elle, en réponse à M. Delarue.

D'autres points font aussi débat, comme la «*camisole chimique*» – la prescription de fortes doses de calmants aux personnes agitées – qui a pu remplacer la contention physique, possibles sur prescription médicale. M. Delarue estime que des visites pourraient permettre de vérifier que les traitements sont bien «*utiles, et proportionnés*». Encore une bonne raison d'exercer un contrôle. ■

LAETITIA CLAVREUL

Trop d'atteintes aux droits dans les lieux d'enfermement

LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL des lieux de privation de liberté a rendu public, lundi 25 février, son cinquième et copieux rapport annuel, avec un zeste de fatalisme : «*Il y a certes, depuis le changement de gouvernement, une écoute et des orientations des pouvoirs publics qui vont dans le bon sens*, indique Jean-Marie Delarue, mais *neuf mois plus tard, la surpopulation carcérale est toujours la même, les plaintes que nous recevons toujours les mêmes. Nous sommes dans l'expectative. J'ai hâte que les droits fondamentaux de chacun soient traduits par des actes*».

Il estime que les recommandations de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive remises le 20 février au premier ministre en sont l'occasion, d'autant «*qu'il y a des situations inacceptables qu'on peut régler sans trop de difficultés*» et à peu de frais. «*Il faut écarter la tentation laxisme contre sécurité, dissiper cette illusion, montrer l'inanité de ce débat*, insiste le contrôleur. La

prison est vide de sens, a dit Christiane Taubira, et elle a raison».

Jean-Marie Delarue rappelle quelques principes, qui n'évoquent guère. Les prisons modernes, d'abord, «*multiplient les mises à distance*» entre le détenu et son gardien, «*alors que la privation de liberté nécessite le face-à-face*», tant pour les détenus que pour les personnels. Les établissements neufs sont désormais équipés de 250 caméras, sans que l'on ait réfléchi «*à ce que cela induisait pour les personnes*».

Les lieux de privation de liberté ensuite, sont des lieux de classement, de ségrégation, et pourtant il y a une uniformité et un nivellement par le bas des pratiques. Les extractions hospitalières par exemple. «*La théorie, c'est la diversité : on passe des menottes et des entraves aux pieds du détenu particulièrement surveillé qui est conduit à l'hôpital, et pas au petit vieux sur un fauteuil roulant. La réalité, c'est les menottes et les entraves pour tout le monde*». Parce que les surveillants pensent

engager leur responsabilité dans les transfèrements, c'est «*un nid d'atteinte aux droits fondamentaux*». Des malades refusent ainsi d'être soignés plutôt qu'entretravés pour aller à l'hôpital.

Sans-papier lavé au jet

La discipline aussi est un obstacle au droit. Elle est appliquée sans aucun texte : c'est le cas dans les centres de rétention pour étrangers, mais aussi dans les centres éducatifs fermés (CEF) pour les mineurs ou dans des services psychiatriques. Elle permet d'imposer des sanctions qui ne sont codifiées nulle part : «*Cela fait hurler les syndicats, mais tout le monde sait que ça existe*, explique Jean-Marie Delarue. *Pour emmerder un détenu qui vous emmerde, on rallume la lumière à chaque ronde, ou on dépose deux grammes de shit dans sa cellule pour le mettre au mitard. Comment les personnes privées de liberté peuvent-elles alors faire confiance aux sanctions légales ?* Il juge les procédures disciplinaires très impar-

faites, bien loin du respect du contradictoire. L'accès aux droits de la défense est encore limité, y compris dans les hôpitaux lors des internements d'office où l'isolement est la règle et où il est interdit de téléphoner à un avocat.

Le rapport recense minutieusement les atteintes aux droits, ce sans-papier qui a refusé d'embarquer dans l'avion, qui s'est fait sous lui et qu'on lave au jet – la même scène se répète deux jours plus tard. Cette femme qui a préféré ne pas assister à l'enterrement de son fils plutôt que d'y paraître menottée et entravée. Et les menaces ou les repréailles pour les détenus qui ont osé saisir le contrôleur. Jean-Marie Delarue souhaiterait durcir les sanctions pour les personnels qui s'y risquent, mais «*il n'y a pas de réponse ferme du gouvernement*».

FRANCK JOHANNÈS

Sur Lemonde.fr

Une infographie sur la population carcérale. Le rapport de Jean-Marie Delarue est disponible sur le site www.cgpl.fr